



**Syndicat des Producteurs  
de Films d'Animation**

## **Crédits d'impôt : des évolutions décisives votées par l'Assemblée nationale en faveur de la filière animation**

En première lecture du projet de loi de finances rectificative 2014, l'Assemblée nationale a adopté vendredi dernier diverses mesures améliorant les mécanismes du crédit d'impôt en faveur des œuvres cinématographiques et audiovisuelles françaises et ceux du crédit d'impôt international en faveur des œuvres étrangères localisées sur le territoire national.

Accordant une attention particulière à la filière animation, l'Assemblée nationale a porté le taux du crédit d'impôt applicable aux œuvres audiovisuelles d'animation à 25% avec un relèvement du plafond de 1 300 à 3 000 € par minute. Celui des longs métrages d'animation est de 30% pour les films dont le budget est inférieur à 7 M€ et de 25% pour les films dont le budget est égal ou supérieur à 7 M€. Enfin, le taux du crédit d'impôt international passe de 20 à 30% avec un plafond atteignant désormais 30 M€.

Ces mesures vont permettre d'améliorer l'attractivité du territoire français face aux outils fiscaux très puissants mis en place par de nombreux pays et de développer l'emploi. Ces évolutions ont pour objectif de faire croître la masse salariale du secteur de 50% dans les trois prochaines années et d'offrir aux jeunes techniciens français (75% des intermittents du secteur ont moins de 40 ans) l'opportunité d'exercer leur talent et leur savoir-faire sur le territoire national.

Le soutien sans faille du Gouvernement permet de consolider une industrie d'excellence, numéro trois mondial, s'appuyant sur une formation de très haut niveau avec des écoles parmi les plus prestigieuses du monde, une maîtrise technologique de premier plan et un tissu de producteurs dynamiques exportant les œuvres françaises d'animation partout dans le monde.

Le SPFA tient à remercier chaleureusement le Gouvernement, Madame Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et Madame Frédérique Bredin, Présidente du CNC, pour leur engagement déterminé en faveur de l'industrie française de l'animation. Il remercie également les députés de toutes formations qui ont soutenu ces amendements, et plus particulièrement Monsieur Patrick Bloche, Président de la Commission Culture qui a porté l'amendement initial aux côtés de Messieurs Jean-Marie Beffara, Dominique Lefebvre et Pierre-Alain Muet.

Le SPFA invite les sénateurs qui examineront le texte dès la fin de cette semaine à valider ces mesures en faveur de l'emploi et de l'attractivité du territoire français.

Paris, le 8 décembre 2014

**Contact** : Stéphane Le Bars, Délégué général (06 60 23 53 96)

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FILMS D'ANIMATION**

5, rue Cernuschi - 75017 Paris  
Tél : 01 40 53 23 00 – Fax : 01 40 53 23 23  
e-mail : spfa@wanadoo.fr